



Lamotte-Beuvron

Affiché le 22/03/2022

Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL

du 15 mars 2022

Compte-rendu succinct

Le Conseil municipal de la commune de LAMOTTE-BEUVRON, dûment convoqué le 9 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire le 15 mars 2022 à 19H00 à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC, Maire.

Sont présents :

Monsieur Pascal BIOULAC, Maire,
Mmes ARNEFAUX de GOURNAY, BEAUFRÈRE, BUZON, CORRET (arrivée à 19h04), COUTANT, DASSE, GILLET (arrivée à 19h04), HALOIN, RYCHTER, SIMON, YAKHLEF-COUTURIER, MM BELLAN, BERTEAULT, BOUCAULT, DESAINSTLOUP, DUFRAINE, DUPONT, FUENTES, GBEKPON, TARQUIS.

Sont absents excusés :

Mme ROUX	Donne procuration à	Mme BEAUFRERE
Mme SAGET	Donne procuration à	Mme CORRET
M. SENE	Donne procuration à	M. BIOULAC
M. LANCEL	Donne procuration à	M. DESAINSTLOUP
M. VUILLEMEY	Donne procuration à	M. BELLAN
M. CARNOY		

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme RYCHTER

QUORUM :

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum prévue par l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie. La séance peut avoir lieu.

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2022 : voté à l'unanimité

2022-02-01 – INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE : voté à l'unanimité

Mme Lysiane RYCHTER remplace Mme Pierrette MARQUET, démissionnaire, au sein de l'assemblée municipale.

2022-02-02 et 03- MODIFICATION DE REPRESENTATION AU SEIN DE LA COMMISSION CULTURE ET TRADITIONS ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : voté à l'unanimité

M. Edern Lancel est installé dans la Commission « Culture et traditions ». Mme Elisabeth Corret siègera au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

2022-02-04 et 05 – NOMENCLATURE M57 : REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER ET DISPOSITIONS DIVERSES : voté à l'unanimité

2022-02-06 à 11 – COMPTES DE GESTION 2021 – BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES

Vote à la majorité avec 24 voix pour et 2 abstentions (Mme Yakhlef-Couturier et M. Boucault) pour le budget principal.

Vote à l'unanimité pour les budgets annexes Assainissement, Adduction eau potable, Gendarmerie, Cinéma et production d'électricité.

2022-02-12 à 17 – COMPTES ADMINISTRATIFS BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES 2021

Monsieur le Maire se retire de la salle.

- Vote du CA du Budget principal : 22 voix pour et 2 abstentions (Mme Yakhlef-Couturier et M. Boucault).

Le Conseil municipal constate un résultat global excédentaire à hauteur de 828 368,26 €.

- Vote du CA du Budget Assainissement : unanimité

Le Conseil municipal constate un résultat global excédentaire à hauteur de 373 863,63 €.

- Vote du CA du Budget Adduction Eau potable : unanimité

Le Conseil municipal constate un résultat global excédentaire à hauteur de 734 966,88 €.

- Vote du CA du budget Gendarmerie : unanimité

Le Conseil municipal constate un résultat global déficitaire à hauteur de 54 753,35 €.

- Vote du CA du budget Cinéma : unanimité

Le Conseil municipal constate un résultat global excédentaire à hauteur de 6 253,46 €.

2022-2-18 à 23– AFFECTATION DES RESULTATS 2021 : votes à l'unanimité

Budget principal :

- ✓ 221 784,17 € en dépenses d'investissement (compte 001 – déficit reporté)
- ✓ 650 000 € en recettes d'investissement (compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé)
- ✓ 400 152,43 € en recettes de fonctionnement (compte 002 – excédent reporté)

Budget Assainissement :

- ✓ 104 334,15 € en recettes d'investissement (compte 001 – excédent reporté)
- ✓ 269 529,48 € en recettes de fonctionnement (compte 002 – excédent reporté)

Budget Adduction Eau potable

- ✓ 245 994,67 € en recettes d'investissement (compte 001 – excédent reporté)
- ✓ 488 972,21 € en recettes de fonctionnement (compte 002 – excédent reporté)

Budget Gendarmerie

- ✓ 32 420,23 € en dépenses d'investissement (compte 001 – déficit reporté)
- ✓ 87 173,58 € en recettes d'investissement (compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé)

Budget cinéma

- ✓ 3 716,81 € en recettes d'investissement (compte 001 – excédent reporté)
- ✓ 2 536,65 € en recettes de fonctionnement (compte 002 – excédent reporté)

Budget Production d'électricité

- ✓ 7 333,33 € en dépenses d'investissement (compte 001 – déficit reporté)
- ✓ 7 333,33 € en recettes d'investissement (compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé)
- ✓ 9 149,03 € en recettes de fonctionnement (compte 002 – excédent reporté).

2022-02-24 – BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS POUR 2021

Le Conseil municipal donne acte, à l'unanimité, du bilan néant des cessions et acquisitions pour l'exercice 2021.

2022-02-25 – TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2022 : vote à l'unanimité

Le conseil municipal adopte le maintien des taux de fiscalité pour 2022.

TH= 19,95%, TFB =50,24%, TFNB = 58,40%

2022-02-26 – FRAIS DE REPRESENTATION : Vote à la majorité avec 24 voix pour et 2 abstentions (Mme Yakhlef-Couturier et M. Boucault).

2022-02-27 – AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SCIC SOLOGNE AGRI METHANISATION : vote à l’unanimité

La recapitalisation par les associés et les modifications permettant le traitement des odeurs nécessitent de prévoir un nouvel investissement ; le changement de présidence est validé.

2022-02-28 – VENTE D’UN BIEN IMMOBILIER : vote à l’unanimité

Le Conseil municipal a voté la vente du bien immobilier cadastré AH 476p, situé au 12 avenue Emile Morin.

2022-02-29 – RAPPORT DE LA CLECT : vote à l’unanimité

Le Conseil municipal a acté le rapport correspondant au transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes Cœur de Sologne.

2022-02-30 à 35– BUDGETS PRIMITIFS PRINCIPAL ET ANNEXES 2022

Budget principal : adopté à la majorité pour 24 voix et 2 abstentions (Mme Yakhlef-Couturier et M. Boucault).

Le budget s’équilibre en fonctionnement à 5 642 785 € et en investissement à 3 977 080 €.

Budgets annexes : adoptés à l’unanimité.

- Assainissement : le budget s’équilibre en fonctionnement à 431 030 € et en investissement à 547 943 €.

- Eau potable : le budget s’équilibre en fonctionnement à 720 583 € et en investissement à 947 318 €.

- Gendarmerie : le budget s’équilibre en fonctionnement à 124 000 € et en investissement à 184 421 €.

- Cinéma : le budget s’équilibre en fonctionnement à 119 687 € et en investissement à 3 717 €.

- Production d’électricité : le budget s’équilibre en fonctionnement à 21 649 € et en investissement à 17 111 €.

2022-02-36 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : vote à l’unanimité.

M. Berteault, Dupont et Fuentes ne prennent pas part au vote.

2022-02-37 GESTION DU PERSONNEL : CREATION D’EMPLOIS : vote à l’unanimité.

2022-02-38 – GESTION DU PERSONNEL : INDEMNITES SUITE A UN DECES : vote à l’unanimité.

2022-02-39 –DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Le Conseil municipal prend acte, à l’unanimité, du débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

2022-02-40–ACCUEIL DE LOISIRS : SEJOURS ETE 2022: vote à l’unanimité.

2022-02-41–ACCUEIL DE LOISIRS : TARIFICATION DE L’ACCUEIL ADOS: vote à l’unanimité.

2022-02-42 –CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CONCORDIA : vote à l’unanimité.

2022-02-43- VŒU DE SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN : voté à l’unanimité

DECISIONS DU MAIRE

- **Décision du 2 février**: une subvention de 15 351 € a été sollicitée auprès de l’Etat au titre de la DETR 2022, représentant un taux de 50 % d’une dépense prévisionnelle de 30 702,46 € HT pour les travaux de réhabilitation de la chaudière du gymnase Jean Rostand. (*annule et remplace celle du 22 décembre en raison de la modification du montant de la dépense*).

- **Décisions du 17 février :**

- il a été signé un marché public relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation du bâtiment « Le Méliès » avec la société AVENSIA de Chambray-les-Tours (37), pour un montant de 104 475 € HT.
- un avenant au lot n°5 (Menuiseries intérieures) a été signé avec la société MENUISERIES HALOIN de Lamotte-Beuvron, pour une plus-value de 617 € HT dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation d'un bâtiment en restaurant.

- **Décision du 21 février :** une convention d'occupation précaire du bâtiment communal sis 12 rue de l'Allée Verte a été signée avec la SARL Cartonnages du Beuvron pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2022 contre un loyer mensuel de 1 200 €.

- **Décision du 22 février :** un bail de colocation professionnelle a été signé pour le bâtiment situé 39 rue Joseph Petit au profit de 5 infirmières libérales, pour un loyer mensuel de 650€, pour une durée de 6 ans soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027.

- **Décision du 28 février :** un avenant au lot n°6 (Electricité) a été signé avec la société EDL de La Chapelle Saint-Mesmin, pour une plus-value de 1 135,81 € HT dans le cadre du marché de réhabilitation d'un bâtiment en restaurant.

- **Décision du 11 mars :** entre les 13 janvier et 11 mars 2022, il a été renouvelé 1 concession pour une durée de 30 ans.

- **Décision du 14 mars :** Depuis le dernier Conseil municipal, la commune a renoncé à préempter 12 bâtis sur terrain propre et 4 terrains nus. Le détail est consultable en mairie.

Le procès-verbal détaillé sera consultable en mairie après son approbation lors du prochain Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h08.

Pour extrait conforme à la séance du Conseil municipal du 15/03/2022.